

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 07 JUILLET 2025**

<b>Conseil d'administration du</b>	7 juillet 2025 à 14h30
<b>Date de convocation</b>	12 mai 2025, soit dans les conditions fixées par les statuts
<b>Lieu</b>	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
<b>Présents</b>	Nathalie GHEERBRANT ; Sabine FINEZ ; Valérie BIEGALSKI ; Caroline MELONI ; Alexandre COUSIN ; Valérie CUVILLIER ; Philippe DUQUESNOY ; Hilaire MULTON ; Laurence DES CARS ; Kim PHAM ; Olivier GABET ; Mathilde PROST ; Souraya NOUJAIM ; Aline FRANCOIS-COLIN ; Daniel PERCHERON ; Jean- Yves LARROUTUROU ; Caroline JOLY ; Laetitia MANIER ; Sandra GUTHLEBEN.
<b>Pouvoirs</b>	Xavier BÉRTRAND à Sabine FINEZ ; François DECOSTER à Valérie BIEGALSKI ; Bertrand GAUME à Sandra GUTHLEBEN ; Dominique DE FONT-REULX à Mathilde PROST ; Ariane THOMAS à Souraya NOUJAIM ; Francis STEINBOCK à KIM PHAM ; Henri LOYRETTE à Laurence DES CARS ; Luc BOUNIOL- LAFFONT à Aline FRANÇOIS-COLIN.
<b>Excusés</b>	Xavier BERTRAND ; Jean-Paul MULOT ; Aurore COLSON ; Mady DORCHIES-BRILLON ; François DECOSTER ; Christelle BUISSETTE ; Sylvain ROBERT ; Bertrand GAUME ; Dominique DE FONT-REULX ; Ariane THOMAS ; Francis STEINBOCK ; Luc BOUNIOL-LAFFONT ; Henri LOYRETTE ; Frédéric SALAT- BAROUX ; Lucie RIBEIRO.
<b>Quorum</b>	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
<b>Secrétaire de séance</b>	Madame Sabine FINEZ

## Délibération n°2025\_013

### Reprise de provision pour créances douteuses et admission en non-valeur

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, R. 1431-1 à R. 1431-21, L. 2311-3, et L. 2311-9,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu la demande d'admission en non-valeur adressée par le comptable public le 4 février 2025,

Vu la demande de reprise de provision adressée par le comptable public le 12 décembre 2024,

Vu la délibération n°2021-155 du 11 mai 2021 du Conseil d'Administration de l'établissement public du musée du Louvre-Lens portant constitution d'une provision pour risque de créances irrécouvrables de 19 200€,

Vu les délibérations n°2022-202 du 27 septembre 2022 et n°2024-255 du 22 mars 2024 du Conseil d'Administration de l'établissement public du musée du Louvre-Lens ajustant la provision,

## Rapport de présentation au Conseil d'Administration

Par principe de prudence, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent constituer des provisions ; ces dernières ont pour objet de constater une dépréciation, un risque ou d'étaler une charge.

Une provision pour risque de créances irrécouvrables de 19 200€ avait été constituée en 2021.

Le Conseil d'Administration a autorisé en septembre 2022 une reprise partielle de cette provision à hauteur de 2 500 € puis en mars 2024, une seconde reprise de 6700€.

Compte tenu de l'évolution des risques de non-recouvrement des créances de l'EPCC, l'estimation des créances douteuses a été revue à la baisse, à savoir 1557€.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la reprise de cette provision à hauteur de 8443€.

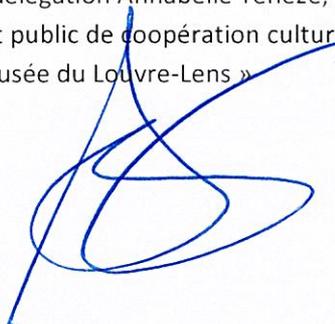
Par ailleurs, le Service de gestion comptable de Lens se trouve dans l'impossibilité de recouvrer 5 titres de recette d'un montant total de 910 €.

Conformément à la nomenclature M57, le service de gestion comptable de Lens a sollicité Madame La Directrice du musée du Louvre-Lens afin que les membres du Conseil d'Administration délibèrent sur l'admission en non-valeur de ces titres détaillés dans l'annexe jointe.

-----  
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise sur provision pour un montant de 8443€,
- D'inscrire cette recette au budget de l'Etablissement,
- D'accepter en non-valeur les titres joints d'un montant total de 910 €,
- D'inscrire cette dépense au budget de l'Etablissement,
- D'autoriser Madame la Directrice du musée du Louvre-Lens à signer tous les documents relatifs à celles-ci.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de  
l'établissement public de coopération culturelle  
« Musée du Louvre-Lens »



## Conseil d'administration du 7 juillet 2025

### Liste des admissions en non valeur - Budget principal- Musée du LOUVRE-LENS

année	débiteur	référence des titres	montant	motif
2017	LYCEE VAN DEN MEERSCH	335	180	poursuite sans effet
2017	LYCEE VAN DEN MEERSCH	345	180	poursuite sans effet
2018	LYCEE BARINGHEM	1037	40	poursuite sans effet
2021	CATTP D'AVION	626	450	poursuite sans effet
2022	FCIP EDUCATION LILLE	474	60	poursuite sans effet
		<b>total</b>	<b>910</b>	

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le



ID : 062-200027662-20250707-D\_2025\_013-DE